

ANALYSTE DES PLAINTES

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS (AMP)

Direction du traitement des plaintes
525, boulevard René-Lévesque Est à Québec

CONTEXTE

L'Autorité des marchés publics, instance neutre et indépendante, est la porte d'entrée unique en ce qui concerne la surveillance des marchés publics et l'application des lois et des règlements encadrant les contrats publics au Québec. Son rôle de surveillance vise le secteur public, les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, les sociétés d'État et le monde municipal.

Elle a pour mission de surveiller l'ensemble des contrats publics, notamment les processus d'adjudication et d'attribution de ces contrats, de même que de recevoir les plaintes des personnes intéressées. Elle est aussi responsable du Registre des entreprises autorisées à contracter (REA) et du Registre des entreprises non admissibles (RENA).

L'AMP est actuellement à constituer la direction du traitement des plaintes et est à la recherche de professionnels pour combler plusieurs postes d'analystes des plaintes.

RÔLE

Sous l'autorité du (de la) directeur (directrice) du traitement des plaintes, la ou le titulaire de l'emploi analyse les plaintes relatives au processus d'adjudication et d'attribution de contrats publics, propose l'émission de recommandations ou d'ordonnances aux organismes publics ou municipaux et assure les suivis appropriés auprès des plaignants.

Principales responsabilités :

- Analyse en toute impartialité dans des délais très courts, les plaintes reçues des personnes ou des sociétés intéressées par les contrats publics ;
- Formule des recommandations à son supérieur immédiat et soutient la prise de décision des autorités dans le but d'émettre des recommandations ou ordonnances aux organismes publics ou municipaux ;
- Informe les plaignants du résultat de ses analyses ;
- Collabore à l'examen d'un processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat public ou de l'exécution d'un tel contrat ;
- Conseille et soutient les autorités sur les enjeux et les orientations à adopter en matière de surveillance des marchés publics ;
- Contribue à la rédaction de divers rapports et au développement de la pratique de gestion des plaintes ;
- Effectue toute autre tâche permettant le bon fonctionnement de la Direction.

PROFIL RECHERCHÉ

À titre de professionnel en analyse des plaintes, la personne titulaire de l'emploi doit posséder un bon sens de l'initiative et de l'autonomie afin de réaliser ses mandats dans les délais impartis. Par la nature de ses tâches, la personne doit faire preuve de rigueur et d'un bon jugement dans son processus de traitement global et d'analyse. Elle doit également posséder une maîtrise de la langue française, tant au parler qu'à l'écrit et une excellente capacité d'analyse et de synthèse.

Travaillant au sein d'une équipe nouvellement constituée, elle doit démontrer un bon sens de l'organisation et des priorités et posséder une bonne capacité d'adaptation au changement.

EXIGENCES *

- Détenir un diplôme de premier cycle en administration, en droit, en relations industrielles, ou toute autre discipline pertinente.
- De 3 à 5 années d'expérience dans des fonctions reliées à la gestion contractuelle des organismes publics ou municipaux et au moins 1 année d'expérience en gestion des plaintes ou en service à la clientèle.
- Détenir une bonne connaissance de la loi constitutive de l'AMP et une connaissance approfondie et à jour des lois qui régissent le domaine de la gestion contractuelle – Atout.

SALAIRE

Entre 45 219\$ et 83 243\$ (à partir du 2 avril 2019).

INSCRIPTION

Acheminer votre curriculum vitae d'ici le 25 mars 2019 par courriel à l'adresse suivante : dotation@amp.gouv.qc.ca.

* Pour être embauché comme membre du personnel de l'Autorité des marchés publics, l'employé doit satisfaire aux conditions de l'habilitation sécuritaire de la Sûreté du Québec.